

RAPPORT MORAL

Bilan de l'activité pour l'année 2009/2010

La saison dernière s'est passée sans encombre et sans gros problème.

1 : Les vols.

Nous n'avons eu aucun vol en 2009 à notre connaissance sauf je crois Sébastien qui a eu un petit vol. Comme vous l'avez lu dans la Presse nos voleurs des années passées ont été condamnés par le Tribunal Correctionnel de RENNES. Bien entendu les personnes qui ont été victimes n'ont touché aucune indemnité. Il faut toujours rester vigilant.

2 : Entretien du matériel.

Les recommandations sur la surveillance et l'entretien des mouillages reste d'actualité cette année comme nous le rappelons chaque année. Il faut toujours rappeler que les chaînes filles doivent être celles qui sont fournies par l'association. On peut admettre pour les gros bateaux qu'ils utilisent une chaîne plus grosse en diamètre mais la longueur doit être respectée, c'est à dire trois mètres.

A ce sujet le 1 mars dernier, donc lundi, nous avons procédé au remplacement des chaînes qui étaient hors d'usage. Lorsque les chaînes mères ont un problème, il faut le dire pour que nous fassions le nécessaire. A titre indicatif, une chaîne mère qui était usée à un endroit avait été rafistolée avec une bout de cordage. Il aurait plus judicieux de nous en informer.

3 : Décès d'un adhérent.

Comme vous le savez sans doute, Rémy PARIS est décédé en janvier de cette année. Nous n'avons pas offert de gerbe car il a été incinéré à Brix. Nous avons adressé un courrier de condoléances à son épouse.

Pour ce camarade qui est parti, si vous le voulez bien nous allons observer une minute de silence.

4 : Attribution de mouillage.

La conséquence du décès de Rémy fait qu'un mouillage de libre se trouve sur la file F à l'emplacement N° 4. Madame PARIS n'a pas souhaité conserver ce mouillage comme l'y autorise nos statuts. Nous affecterons donc ce mouillage libre F4 à un adhérent qui a fait la demande de bénéficier d'un mouillage plus au large. Cet emplacement sera affecté conformément au règlement intérieur dans quelques instants. Un nouvel adhérent sera donc accueilli et prendra place sur le mouillage qui sera libéré sur la file B.

5 : Divers points.

A - Travaux :

Comme il est dit dans l'ordre du jour, nous avons en prévision de discuter sur l'opportunité de faire des blocs en béton pour remplacer la chaîne mère qui était hors d'usage sur la file C. Un courrier a été adressé à la DDE maritime pour obtenir l'autorisation d'effectuer ces travaux. En fait, René a trouvé de la chaîne de remplacement et nous avons fait le nécessaire le 1 mars 2010. Il n'y aura donc pas besoin de solliciter les adhérents pour la prochaine marée fin mars.

B - Adhésion à l'CPML 50.

Pour ceux qui ont internet je leur ai adressé le compte rendu de la réunion qui a eu lieu le 15.02.2010. Pour ceux qui désirent le lire je peux toujours leur en passer un exemplaire.

Nous avons donc adhéré à cet organisme qui regroupe 2303 adhérents pour 18 associations du département de la Manche. Pour mémoire, l'adhésion est de 15 € en droit d'entrée et la cotisation annuelle est de 0.50 € par adhérent.

Je pense que c'est une bonne chose car nous ne faisons pas le poids avec nos 35 membres face aux tracasseries de tous ordres que nous rencontrons et qui, vont aller en s'amplifiant si on se réfère aux dispositions du Grenelle de la Mer qui nous prévoit pas mal de réjouissances à venir. Je citerai entre autres : Le permis de pêche qui est prévu mais qui a fait l'objet d'un moratoire obtenu grâce à ces organismes, Il y a aussi le problème du parc marin en prévision et même si cela ne semble pas nous concerner ici au Caban, le problème de la pêche des espèces se pose aux plaisanciers au sujet de la pollution en baie de seine qui atteint la sardine et par voie de conséquences les poissons chasseurs comme le maquereau, le bar et autres.

Les renseignements CR, AG etc. ne seront plus insérés dans notre site car ce serait faire double emploi, un lien permettant de consulter le site de la CPML 50 est déjà sur notre site du Caban.

La prochaine réunion de l'ACPML 50 aura lieu à Digulleville sur l'invitation de l'association d'Omonville la Rogue et qui en sera l'organisatrice.

Pour finir avec ce chapitre, nous devons trouver deux délégués afin de nous représenter au sein de l'ACPML 50 . Rémy est déjà volontaire il faut trouver un deuxième afin que j'en informe Mr LEPIGOUCHET.

E - Subvention : Nous remercions le conseil municipal pour la subvention accordée comme chaque année ainsi que les communes qui nous font la gentillesse de nous aider également. Nous remercions la commune également pour la réfection de la protection du parking du Caban.

Il me reste à vous souhaiter à tous une bonne année de pêche, que tout se passe sans incident ni accident surtout. Soyez donc prudents. Je vous remercie de votre attention.

Fin